REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 MARS 2017

L'an deux mille dix-sept
Le vendredi 24 mars à 18 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Lanvollon se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément à l'article L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Sous la présidence de Monsieur Arsène NICOLAZIC, Maire
Etaient présents :
Monsieur Dominique PRIGENT, Monsieur Alain SAPIN, Monsieur Pascal LACROIX, Madame Sandrine NIVET adjoints
Monsieur Stéphane GOUTIERS, Monsieur Evence LE GOAS, Madame Marie-Françoise LIMPALAER, Madame Florence QUATTRIN, Madame Estelle GUYOT, Monsieur Christian TRILLA, Monsieur Pierre GLO, Madame Roselyne DESCAMPS, Madame Monique LE VOGUER, Monsieur François MORVAN, Jean-Louis CONAN conseillers municipaux.
Madame Patricia MARTIN est représentée par Monsieur Dominique PRIGENT
Madame Marie-Annick THOMAS est représentée par Monsieur Alain SAPIN
Madame Jocelyne LALLES est représentée par Madame Monique LE VOGUER

Puis il a été procédé, en conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil.

Madame Estelle GUYOT a été désignée pour remplir cette fonction.

Avant d'ouvrir la séance Monsieur Le Maire souhaite procéder à une minute de silence en hommage à Thomas, le petit fils de Marie- Annick, décédé au courant de la semaine.

1. Approbation du procès-verbal en date du 27 janvier 2017

Bien qu'absent, Monsieur CONAN souhaite s'exprimer sur le sujet des vestiaires. Il souhaite préciser que ce projet n'avait pas été abandonné par la précédente municipalité mais ajourné.
Monsieur PRIGENT répond que l'architecte, étant resté sans réponse pendant une longue période, a considéré que le projet était abandonné.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 27 janvier 2017.

2. Subventions 2017

VU la proposition de la commission finances qui s'est réunie le 13 mars 2017

Monsieur LACROIX présente les propositions de subventions pour l'année 2017.

Monsieur MORVAN regrette de ne pas pouvoir comparer les propositions aux aides attribuées l'an dernier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

ADOPTE les propositions de subventions pour un montant total de 17 523 € émises par la commission finances sous condition que ces associations ne bénéficient pas d'une subvention communautaire.

DIT que le tableau d'attribution des subventions restera annexé à la présente.

Monsieur LACROIX présente ensuite la participation au fonctionnement de l'école du Sacré-Cœur. Il rappelle que cette participation est régie par le contrat d'association pour les classes de primaire et par une convention pour les classes de maternelle.
La participation est calculée en fonction du nombre d'enfants lanvollonnais scolarisés à l'école du Sacré-Cœur soit :

- 12 900.04 € pour les classes maternelles (14 enfants)
- 16 977.15 € pour les classes primaires (45 enfants)
- 644 € pour le transport et les entrées à la piscine

Soit une participation totale de 30 521.19 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE la participation 2017 au fonctionnement des écoles du Sacré-Cœur.

3 Comptes 2016- vote des taux d'imposition et budget 2017

a. Budget vitrotechnique, dreuzlann1, Dreuzlann 3, Kerc'houel 2 et 3

Le Conseil Municipal

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

DECLARE que le compte de gestion dressé par Madame le Trésorier n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

b. Commerce « vêtements »

Le Conseil Municipal à l'unanimité

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

DECLARE que le compte de gestion dressé par Madame le Trésorier n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Monsieur le Maire quitte légalement la séance, Monsieur LACROIX prend la présidence afin de procéder au vote du compte administratif du commerce vêtements

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE le compte administratif 2016 du commerce « vêtements » lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement : dépenses :0.40€
recettes :0 €

Section d'investissement : dépenses : 0€
recettes : 0€

c. Commerce « tapissier »

Le Conseil Municipal à l'unanimité

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

DECLARE que le compte de gestion dressé par Madame le Trésorier n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Monsieur le Maire quitte légalement la séance, Monsieur LACROIX prend la présidence afin de procéder au vote du compte administratif du commerce « tapissier ».

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE le compte administratif 2016 du commerce « tapissier » lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement : dépenses : 0 €
recettes : 0.36€

Section d'investissement : dépenses : 0 €
recettes : 0 €

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif du commerce tapissier 2016

STATUE sur l'affectation du résultat de fonctionnement

CONSTATANT un excédent de fonctionnement de 0.36 €

DECIDE d'affecter la somme de 0.36 € au compte 002 (résultat reporté) du budget primitif 2017.

d. Budget Assainissement

Le Conseil municipal

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

DECLARE que le compte de gestion dressé par Madame le Trésorier n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Monsieur le Maire quitte légalement la séance, Monsieur LACROIX prend la présidence afin de procéder au vote du compte administratif du budget assainissement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE le compte administratif 2016 du budget assainissement, lequel peut se résumer ainsi :

Section d'exploitation : dépenses : 227 457.93 €
recettes : 310 618.38 €

Section d'investissement : dépenses : 121 394.30 €
recettes : 654 323.97 €

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif 2016

STATUE sur l'affectation du résultat de fonctionnement à l'unanimité

CONSIDERANT le transfert de compétence de l'assainissement collectif à Leff Armor Communauté au 1er janvier 2017

CONSTATANT un excédent de fonctionnement de 83 160.45 €

DECIDE d'affecter la somme de 83 160.45 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) du budget principal 2017.

e. Budget lotissement L'orée du bois- kéruzaré

Le Conseil Municipal

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

DECLARE que le compte de gestion dressé par Madame le Trésorier n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Monsieur le Maire quitte légalement la séance, Monsieur LACROIX prend la présidence afin de procéder au vote du compte administratif du budget assainissement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE le compte administratif 2016 du budget du lotissement L'orée du bois Kéruzaré lequel peut se résumer ainsi :

Section d'exploitation : dépenses : 27 865. 02€
recettes: 27 865. 02€

Section d'investissement : dépenses : 27 865.02€
recettes : 0€

f. Budget principal

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

DECLARE que le compte de gestion dressé par Madame le Trésorier n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Monsieur le Maire quitte légalement la séance, Monsieur LACROIX prend la présidence afin de procéder au vote du compte administratif du budget principal.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité.

APPROUVE le compte administratif 2016 du budget principal, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement : dépenses :1 214 922.45 €
recettes :1 719 850.22 €

Section d'investissement : dépenses : 546 467.99€
recettes : 613 432.56 €

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif 2016

STATUE sur l'affectation du résultat de fonctionnement à l'unanimité

CONSTATANT un excédent de fonctionnement de 504 927.77€

DECIDE d'affecter la somme de 504 927.77€ au compte 1068 (réserves-excédent de fonctionnement capitalisé).

g. Détermination des taux d'imposition 2017

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient chaque année de délibérer sur les taux d'imposition de la taxe foncière « bâti », la taxe foncière « non bâti » et la taxe d'habitation. Il propose de ne pas revaloriser ceux-ci.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

ADOPTE les taux d'imposition 2017 suivants :

	Bases Prévisionnelles	Taux	Produit fiscal attendu
	Bases Prévisionnelles	Taux	Produit fiscal attendu
Taxe d'habitation	1 666 452	17.69 %	299 846 €
Taxes foncières sur le bâti	1 930 982	27.87 %	561 859 €
Taxes foncières sur le non bâti	22 620	80.47 %	18 106 €
TOTAL			879 811 €

h. Commerce vêtements

Section de fonctionnement :

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 1 .40 €

Section d'investissement :
Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 0 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le budget primitif 2017 du commerce vêtement

i. Commerce tapissier

Section de fonctionnement :

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 0.36 €

Section d'investissement :
Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 0€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE le budget primitif 2017 du commerce tapissier.

j. Lotissement L'orée du bois- Kéruzaré

Section de fonctionnement :
Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 426 368.02 €

Section d'investissement :
Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 454 233.04 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le budget primitif 2017 du budget lotissement L'orée du bois- Kéruzaré.

k. Budget principal

Monsieur LACROIX présente le budget primitif 2017.

Le Maire présente les projets d'investissement pour l'année 2017 :

Voirie	218 000
Eglise	2 000
Bâtiments communaux	18 000
Service Technique	70 000
Jeunesse	10 000
Ecole	27 500
Cimetière	12 000
Mairie	6 000
Sécurité Financière (divers travaux)	20 784
Dojo et Vestiaire	587 300
Participation caserne	105 000

Monsieur CONAN rappelle que la chaudière de l'école est fatiguée. Il suggère d'envisager le passage au gaz le moment venu.
Il considère également que la ligne inscrite pour la démolition du hangar du stade sera insuffisante. Il rappelle qu'il aurait préféré ne pas détruire ce hangar qui aurait pu servir à d'autres associations, Monsieur PRIGENT lui répond que ce hangar ne répond à aucune norme.

Section de fonctionnement
Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 1 760 593.48 €

Section d'investissement
Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 2 183 619.99 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le budget primitif 2017 du budget principal de la commune.

4. Lotissement de l'Orée du Bois : approbation de l'avant-projet

Monsieur le Maire présente l'esquisse du projet de lotissement arrêté par le comité de pilotage réuni le 16 mars dernier ainsi que l'estimation du coût des travaux préparée par Madame Nathalie Guillois, architecte du cabinet SETUR.

VU l'avant-projet présenté par le cabinet SETUR concernant l'aménagement du lotissement de l'Orée du Bois donnant sur la rue du Leff

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE l'avant-projet sommaire du lotissement communal « L'orée du bois », présenté par le Maire et établi par le bureau d'étude SETUR

AUTORISE le Maire à déposer la demande de permis de lotir et à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires à l'obtention de cette autorisation d'urbanisme.

DEMANDE au bureau d'étude de poursuivre sa mission.

5. Groupements de commandes

a. Adhésion au groupement de commande pour le programme de voirie 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

ACCEPTE les termes de la convention constitutive du groupement de commande pour la passation des marchés de voirie 2017

AUTORISE l'adhésion de la commune au groupement de commandes

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention pré- citée.

Le coordonnateur du groupement est la communauté de communes Lanvollon-Plouha qui procèdera à l'organisation de la procédure conformément au Code des marchés publics.
Chaque commune signera son marché, le notifiera et s'assurera de sa bonne exécution. La commission d'examen des offres sera constituée d'un membre désigné par chaque commune.
La convention débute à sa signature et est conclue pour la durée de la procédure de passation des marchés.

Convention de prestation d'ingénierie pour l'élaboration et le suivi du programme de voirie 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCEPTE les termes de la convention pour la prestation de service d'ingénierie technique et administrative pour l'élaboration et le suivi des travaux du programme de voirie 2017

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention pour la prestation de service d'ingénierie décrite en annexe

La commune conservera la maîtrise d'ouvrage sur le programme de voirie.

b. Adhésion au groupement de commande de vérification des jeux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

ACCEPTE les termes de la convention constitutive du groupement de commande pour la vérification annuelle des jeux

AUTORISE l'adhésion de la commune au groupement de commandes

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention pré- citée.

Le coordonnateur du groupement est Leff Armor Communauté qui procèdera à l'organisation de la procédure conformément au Code des Marchés Publics.
Chaque commune signera son marché, le notifiera et s'assurera de sa bonne exécution. La convention débute à sa signature et est conclue pour la durée de la procédure de passation des marchés.

c. Groupement de commande pour les travaux d'eaux usées et d'eaux pluviales de la rue de la gare

Monsieur le Maire informe qu'il convient de procéder simultanément aux travaux d'eaux usées et d'eaux pluviales de la rue de la Gare. La compétence assainissement étant transférée à Leff Armor Communauté, il convient d'établir un groupement de commande.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

ACCEPTE les termes de la convention constitutive du groupement de commande pour les travaux d'eaux usées et d'eau pluviale de la rue de la Gare

AUTORISE l'adhésion de la commune au groupement de commandes
AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention pré- citée.

Le coordonnateur du groupement est la commune de Lanvollon qui procèdera à l'organisation de la procédure accompagnée par A et T Ouest, son maître d'œuvre conformément au Code des Marchés Publics.
Chaque membre signera son marché, le notifiera et s'assurera de sa bonne exécution. La convention débute à sa signature et est conclue pour la durée de la procédure de passation des marchés.

6. Vente du bâtiment situé 3 rue du commerce

Monsieur SAPIN informe qu'un acquéreur potentiel de l'ancienne Maison Forestier située 3 rue du commerce s'est manifesté.

Monsieur CONAN précise qu'il avait souhaité que la commune acquière ce bâtiment afin de permettre à l'épicerie de s'agrandir. Il suggère que la commune conserve le fonds de la parcelle.

Monsieur SAPIN rappelle que le service des impôts fonciers a évalué le bien à 15 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

DONNE son accord de principe à la vente du bâtiment situé 3 rue du commerce ;

DIT qu'une nouvelle délibération interviendra afin de valider un prix de vente.

7. Eclairage public

Suite à la modification de la commande d'éclairage public, Monsieur PRIGENT présente les nouveaux horaires d'éclairage par secteur. Le centre-ville sera éclairé à partir de 6h30 le matin puis jusqu'à 23h00, la périphérie du centre à partir de 6h30 puis jusqu'à 22 heures et les zones d'activités à partir de 6h30 puis jusqu'à 21heures. La commune peut escompter un gain d'environ 1 000 € annuel d'énergie du fait des nouveaux horaires.

8. Informations diverses

Madame NIVET informe qu'elle organise le samedi 22 avril un regroupement des associations pour un pique-nique et divers jeux dans le parc de la mairie.

Monsieur SAPIN rappelle que les étudiants en master audit restitueront leur travail sur le commerce du centre de Lanvollon le lundi 3 avril à 15 heures.

Le 30 avril, le comité d'animation, Comara et la mairie co-organisent une course de voitures à pédales dans les rues de Lanvollon.

Enfin, Monsieur le Maire rappelle qu'il compte sur la participation des élus à la tenue des bureaux de votes lors des prochaines élections. Le tableau de répartition des créneaux horaires leur parviendra sous peu. Il informe que les bureaux de votes ne fermeront qu'à 19 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20 heures 26.